



Rétroactivité du calcul des charges

Par Rvd29

Bonjour,

Nous avons quittés une location le 31 mai 2014, après 6 ans et 4 mois. Nous avons payez 20€/mois de provisions de charges (1530€ au total).

Notre propriétaire ne fait le décompte que sur les trois dernières années prétextant que c'est légal, ne prenant donc en compte dans son calcul que 720€ de provisions de charges !

Est-ce légal sachant que le calcul sur 3 ans nous désavantage pour un montant d'environ 300€?

Il ne tient absolument pas compte dans son calcul des 810€ de provisions de charges versés de 2008 à 2011 ! (je précise que durant les 6 ans et 4 mois, il n'y a jamais eu de régularisation des charges).

Merci